

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2019.

Avis publics



COMUNICATO CONSOLATO GENERALE D'ITALIA IN PARIGI

Elezioni europee 2019

I cittadini italiani residenti all'estero, nei Paesi membri dell'Unione Europea potranno votare per l'elezione dei candidati italiani al Parlamento Europeo venerdì 24 maggio e sabato 25 maggio 2019 presso le sezioni elettorali istituite dalle Autorità diplomatico-consolari italiane. Gli elettori iscritti nell'elenco elettorale riceveranno al proprio indirizzo in Francia il relativo certificato con indicazione del seggio, degli orari di apertura e della sezione dove votare.

L'elenco completo dei seggi istituiti nella Circonscrizione consolare di Parigi è consultabile sul sito: www.cons Parigi.esteri.it

L'elettore che non riceva il certificato elettorale entro il 21 maggio dovrà contattare l'Ufficio consolare all'indirizzo email elezioni.parigi@esteri.it per verificare la propria posizione elettorale e richiedere il certificato sostitutivo per l'ammissione al voto.

Per l'espressione del voto in Italia in caso di rimpatrio anche temporaneo si invita a consultare le istruzioni presenti sul sito del Consolato.

Si ricorda che è penalmente sanzionato il doppio voto.

Consolato generale d'Italia a Parigi
Ufficio elettorale

146205700



COMMUNIQUE DU CONSULAT GÉNÉRAL D'ITALIE À PARIS

Élections européennes 2019

Les ressortissants italiens, résidents à l'étranger dans les pays membres de l'Union européenne, pourront voter pour l'élection des candidats italiens au Parlement Européen le vendredi 24 mai et le samedi 25 mai 2019, dans les bureaux de vote ouverts par les autorités consulaires italiennes. Les électeurs inscrits sur les listes électorales recevront à leur adresse en France le certificat électoral mentionnant le bureau de vote, les horaires d'ouverture et la section

Commune de Dannemarie-lès-Glay

ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration de la carte communale

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Dannemarie-lès-Glay en date du 18 avril 2019, le projet d'élaboration de la carte communale sera soumis à l'enquête publique du mardi 14 mai au lundi 17 juin 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit les :
- mardi : 18 h 30 à 20 h ;
- jeudi : 9 h à 12 h.

M. Jean-Pierre LEHEC, directeur territorial retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie, les :
- mardi 14 mai de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- samedi 8 juin de 10 h à 12 h ;
- lundi 17 juin de 16 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site Internet de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard : <http://www.adu-montbeliard.fr/dannemarie.html>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être :
- formulées en mairie sur le registre d'enquête ;
- adressées par courrier postal en mairie à l'attention du commissaire enquêteur ;
- adressées par courrier électronique : mairie.dannemarie@free.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire
147144000

CAPITAL RISQUE FRANCHE-COMTE (CRFC)

Société par actions simplifiée au capital de 1.358.000 euros
Siège social : 4, rue Sophie-Germain, Maison de l'Industrie, 25000 Besançon
RCS Besançon : 519.019.392

Il en résulte de l'assemblée générale du 28 juin 2018 les modifications suivantes :

Modification des membres du conseil d'administration :
- nomination en qualité d'administrateur de M. Jean-François BULLE, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020 ;
- non renouvellement du mandat d'administrateur de la Société SOMUDIMEC ;
- non renouvellement du mandat d'administrateur de M. Joël BERARDIN.

Il en résulte de l'assemblée générale du 6 juin 2016 la modification suivante :

Modification des membres du conseil d'administration : nomination en qualité d'administrateur de la Société CIBFC, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

Il en résulte du conseil d'administration du 28 juin 2018 la modification suivante :

Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration : M. Jean-François BULLE, domicilié 27, rue du Lac, 25160 Montperreux, est nommé président, en remplacement de M. Joël BERARDIN, non renouvelé, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

150485100

Fondation Arc-En-Ciel
Association hospitalière de Rougemont-le-Château

PROJET DE FUSION

La Fondation d'action sociale et culturelle du Pays de Montbéliard (dite Fondation L'Arc-En-Ciel) est une fondation reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions de la loi n° 27-571 du 23 juillet 1987, dont le siège est situé 44, avenue Wilson, 25200 Montbéliard, reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1981, SIREN n° 327 308 458.

La fondation a pour objet d'accueillir, entretenir, élever, accompagner et soigner enfants, adultes et personnes âgées, dont l'état physique, mental ou psychologique n'est pas compatible avec une vie normale, et de gérer tout service ou action sociale ou culturelle sans but lucratif.

L'Association hospitalière de Rougemont-le-Château est une association reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, dont le siège est situé Résidence Les Vergers, 11 A, rue de Leval, 90110 Rougemont-le-Château, reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1925, RNA n° W 901002474, SIREN n° 778 723 841.

L'association a pour objet l'hébergement, le soin et l'accompagnement des personnes âgées.

Par des délibérations en date du 25 avril 2019, les conseils d'administration de la Fondation Arc-En-Ciel et de l'Association hospitalière de Rougemont-le-Château ont approuvé le projet de fusion par absorption de l'Association hospitalière de Rougemont-le-Château et le principe selon lequel, en contrepartie de la fusion, il sera mis à la charge de la Fondation Arc-En-Ciel, le soin

Commune

AVIS D'EN

Modification n° 4

Par arrêté n° 269/2019, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, durée de 33 jours consécutifs,

Cette modification aura pour

Favoriser la réalisation de projets d'intérêt collectif ;
- permettre la réalisation de projets n'existant pas au moment d'ajustements réglementaires ;
- prendre en compte les évolutions des opérations de requalification

Actualiser le document d'urbanisme ;
- actualiser le plan de zonage existant ceux qui ont été réalisés, ce qui permet l'évolution de la politique municipale de créer ;
- prendre en compte des évolutions depuis l'approbation du PLU

Protéger le cadre de vie, l'environnement ;
- intégrer des préoccupations de densification du foncier en zones urbaines, renforcer l'intégration paysagère ;
- préserver les principes de « Mi-Cour », « Bois Carré » conditions qui ont prévalu à

Améliorer la lisibilité et la cohérence ;
- mettre en cohérence le règlement des documents, modifiés dans des conditions difficilement lisibles et compliquées ;
- rendre le règlement graphique

Le président du tribunal administratif de Besançon MONNIEN en qualité de commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie, les :
- mardi 14 mai de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- samedi 8 juin de 10 h à 12 h ;
- lundi 17 juin de 16 h à 18 h.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site Internet de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard : <http://www.adu-montbeliard.fr/dannemarie.html>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, les :
- lundi 3 juin 2019, de 9 h à 12 h ;
- samedi 15 juin 2019, de 10 h à 12 h ;
- le mercredi 26 juin 2019, de 10 h à 12 h ;
- le vendredi 5 juillet 2019, de 10 h à 12 h.

Les observations et propositions pourront être :
- soit consignées sur le registre d'enquête ;
- soit adressées par courrier postal en mairie à l'attention du commissaire enquêteur ;
- soit adressées par courrier électronique : mairie.dannemarie@free.fr.

Toute information relative à l'enquête sera consultable en mairie à l'adresse : M. Jean-Christophe HUMBERT, 44, avenue Wilson, 25200 Montbéliard, 03.81.84.72.48, ou par mail : humbert.jc@arc-en-ciel.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la commune, pendant une durée de 15 jours.

Au terme de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié et soumis au conseil municipal de Besançon.

Appro
du Plan

Par délibération en date du 25 avril 2019, les conseils d'administration de la Fondation Arc-En-Ciel et de l'Association hospitalière de Rougemont-le-Château ont approuvé le projet de fusion par absorption de l'Association hospitalière de Rougemont-le-Château et le principe selon lequel, en contrepartie de la fusion, il sera mis à la charge de la Fondation Arc-En-Ciel, le soin

Le dossier du plan local d'urbanisme sera consultable en mairie de Besançon.